

n°71
99 euros

archimag.com
[STRATÉGIES & RESSOURCES DE LA MÉMOIRE & DU SAVOIR]

guide pratique

serda

une publication du groupe



bibliothèques
en mutation



préface

Lecture, culture, information... Animation, médiation, aide... Sur site ou virtuellement... Les missions des bibliothèques, en ville comme à l'université, sont particulièrement denses. Il s'agit de s'adapter en permanence à une demande qui évolue sans cesse et qui a montré sa vigueur en période de pandémie et de confinement. Aux bibliothécaires de suivre le rythme ! C'est dans ce contexte qu'est adoptée la très attendue loi sur les bibliothèques, le 16 décembre 2021, qui réaffirme différents principes fondamentaux (gratuité, pluralisme...). Parallèlement, le Service du livre et de la lecture du ministère de la Culture se félicite de la dynamique de modernisation des bibliothèques territoriales, y voyant la réussite du plan Bibliothèque. Pourtant la période récente marquée par la pandémie de Covid-19 a laissé des traces chez les professionnels, faisant s'exprimer un malaise aux racines parfois plus anciennes. Ils n'en continuent pas moins de prendre à bras le corps nombre de défis : inclusion numérique, nécessité d'une approche



Michel Remize

DR

par les données, besoin d'adopter une démarche projet transversale, de faire le marketing de leurs établissements... Ce guide pratique *Archimag* propose des focus sur quelques actions fortes : prise en compte de la problématique de développement durable, axes à suivre aujourd'hui dans une politique d'acquisition, considération des publics empêchés, place de la vidéo dans l'offre aux lecteurs, éducation aux médias, design thinking.

Sont à l'œuvre de multiples compétences. Un panorama des formations initiales et continues est présenté. Une place particulière est donnée aux bibliothèques universitaires, elles aussi confrontées à des mutations. S'impliquer dans la science ouverte, réfléchir en termes de données, éduquer via des serious games, organiser le télétravail sont autant de défis à relever. La dernière partie de ce guide est plus spécifiquement consacrée aux équipements entre les mains des bibliothécaires, logiciels, robots et mobiliers. Au fil des pages, vous découvrirez également des témoignages et retours d'expériences.

Bonne lecture ■

Michel Remize
[Rédacteur en chef]

nous faisons Archimag

Serda édition-IDP
24, rue de Milan, F-75009 Paris
Tél. : +33 (0)1 55 31 92 30
Fax : +33 (0)1 44 53 45 01
infos@archimag.com
www.archimag.com
contacts e-mail
prenom.nom@archimag.com
rédaction
rédacteur en chef
Michel Remize
directrice de la rédaction
Louise Guerre
directeur de la publication
Pierre Fuzeau

l'équipe de rédacteurs
Fabien Carré, Clémence Jost,
Eric Le Ven, Bruno Texier
ont collaboré à ce guide
Voir « nos auteurs et experts »
page 3
site web, newsletter
Clémence Jost
conception graphique
Julio Arias-Arranz, Arncoat
maquette
Aline Paumard (Artistryck)

publicité
directrice de la publicité
Cathy Potel
01 44 53 45 14
chef de publicité
Imane Erraoui
01 44 53 45 06
responsable marketing
et commercial
Alexandre Corbier
01 44 53 45 00
vente au numéro
service abonnement
Zamila Nguyen
zamila.nguyen@archimag.com
réclamations infos :
zamila.nguyen@archimag.com
BP 95-92244 Malakoff Cedex

tarifs et conditions
d'abonnement
valables jusqu'au 31-12-2022
France : 1 an, 139 euros
France : 2 ans, 239 euros
Tarif étudiant : 1 an, 30 euros
Tarif demandeur d'emploi :
1 an, 65 euros
Vente au numéro : 19 euros
France : 1 an,
Pack Abo : 364 euros
imprimeur
Inore Groupe Impression
4 rue Thomas Edison
58640 Varennes Vauzelles
éditeur
IDP Sarl, au capital
de 40 000 euros
Information, documentation,
presse
Numéro de commission paritaire :
0127 T 85484

ISSN : 2260-1708
Dépôt légal à parution du numéro
crédits photos
Couverture :
vectorjuice/freepik
Intérieures : droits réservés,
sauf mentions différentes
annonceurs
Ammareal : 25
Bibliotheca : 45
Cision : 2^e de couverture
EKZ : 91
GM Invent : 77
IDP : 2, 61, 71, 3^e et
4^e de couverture
Numilog : 37
ORB : 53

Archimag est une publication
du groupe Serda.



Toute adaptation ou reproduction
même partielle des informations
parues dans Archimag est
formellement interdite sauf
accord écrit d'IDP SARL.
© IDP avril 2022



Ce document est imprimé
sur papier certifié PEFC

Annoncez-vous sur Archimag et Archimag.com

Contactez Cathy Potel : 01 44 53 45 14, cathy.potel@archimag.com
et Imane Erraoui : 01 44 53 45 06, imane.erraoui@archimag.com
Abonnez-vous à Archimag : www.archimag.com/boutique

sommaire

[mutations]

- 04 les bibliothèques désormais gravées dans le marbre de la loi
- 06 la transformation des bibliothèques publiques à l'œuvre
- 09 enquête : comment vous voyez votre bibliothèque
- 11 malaise chez les bibliothécaires
- 13 bibliothèques territoriales : un rôle réaffirmé, des missions élargies
- 16 les bibliothèques face au monde des données
- 18 à Paris 8, la recherche consolide le cycle de vie de ses données
- 19 3 axes pour transformer et améliorer les bibliothèques
- 22 une médiathèque sertie dans un écrin de verdure

[actions]

- 24 développement durable en bibliothèque
- 27 quand les bibliothèques passent au vert
- 29 les enjeux d'une politique d'acquisition
- 32 quand les bibliothèques s'adressent aux « publics empêchés »
- 34 Jean-Yves de Lépinay : « à ce jour, la VOD reste souvent dispendieuse et problématique »
- 36 l'offre VOD en bibliothèque
- 38 « l'autorité et la crédibilité de l'information ne sont pas prédéterminées, mais doivent être construites »
- 40 Lyon : donner les réflexes anti-fake news
- 42 comment évaluer un média ?
- 43 médiateur numérique, un métier en constante évolution
- 44 le design thinking : vers une coproduction entre les bibliothèques et les usagers
- 47 « la filière bibliothèque regroupe une large diversité de métiers »

- 48 télétravail : un défi organisationnel et managérial
- 49 le handicap chez les bibliothécaires, un parcours semé d'embûches
- 51 formations pour bibliothécaires

[focus BU]

- 54 des services en ligne toujours plus nombreux et diversifiés
- 56 enjeux et principes de la science ouverte
- 58 des BU impliquées dans la science ouverte
- 59 les nouveaux horizons de la bibliométrie
- 62 data librarians et services à la recherche en BU
- 64 « Les data librarians apportent une vraie plus-value au travail des chercheurs »
- 65 Pau : ludification et apprentissage au SCUIO-IP
- 67 la bibliothèque en mode escape game
- 69 le télétravail en BU : bilan post-covid et perspectives
- 72 le GED du Campus Condorcet : la documentation SHS en mode XXL

[équipements]

- 74 marché des SIGB : vers un grand chamboulement ?
- 76 progression du SGBM
- 78 changer de SIGB : un choix qui engage
- 83 Epinay-sur-Orge : SIGB renouvelé pour la médiathèque
- 84 les bibliothèques et les applications, un rendez-vous manqué
- 86 quand les automates et les robots débarquent en bibliothèque
- 89 mobilier pour bibliothèques : utilité, confort et design
- 95 quel mobilier pour les bibliothèques ?

[quiz]

- 96 quiz

nos experts et auteurs

Jean-Philippe Accart : directeur de la Bibliothèque de Sciences Po Paris, Campus de Reims
Anita Beldiman-Moore : responsable du département outils et services pour l'enseignement et la recherche, Science Po
Frédéric Bergonzoli : journaliste
Solenn Bihan : direction de la recherche de l'université de Lille
Marjolaine Billaud : chargée de documentation, SCUIO-IP, université de Pau et des Pays de l'Adour
Périg Bouju : SCD Université Sorbonne Paris Nord
Laetitia Bracco : data librarian, université de Lorraine
Emilie Breton : journaliste
Laurence Crohem : service commun

de documentation de l'université de Lille
Patrick Devos : direction de la recherche du CHU de Lille
Marie Frumholtz : journaliste
Dinah Galligo : blogueuse
Frédéric Gayral : médiateur numérique, BM Lacassagne-Marguerite Yourcenar
Véronique Glorieux : bibliothécaire
Axel Halsenbach : journaliste Archimag
Clémence Jost : journaliste Archimag
Eric Le Ven : journaliste Archimag
Jean-Yves de Lépinay : documentaliste, programmeur, formateur et consultant
Marc Maisonneuve : Tosca Consultants
Véronique Mesguich : consultante-formatrice, autrice

Ministère de la Culture : Direction générale des médias et des industries culturelles, Service du livre et de la lecture
Jérôme Pouchol : conservateur des bibliothèques, directeur du réseau des médiathèques Istres Ouest Provence
Michel Remize : rédacteur en chef Archimag
Claire Scopsi : maître de conférences Cnam, responsable de la licence professionnelle de documentaliste-archiviste audiovisuel de l'INTD
Bruno Texier : journaliste Archimag
Florence Thiault : maître de conférences, Urfist de Bretagne-Pays de la Loire, Université Rennes 2
Clotilde Vaissaire-Agard : consultante, CF2ID

les bibliothèques désormais gravées dans le marbre de la loi

Pour la première fois, les missions des bibliothèques sont inscrites dans la loi. Le texte, porté par la sénatrice Sylvie Robert, a été adopté à l'unanimité au mois de décembre 2021 et consacre quelques principes essentiels : gratuité, pluralisme des collections, lutte contre toute forme de censure et de pression commerciale...

Près d'une année. C'est le temps qui s'est écoulé entre le dépôt de « la proposition de loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique », le 3 février 2021, et son adoption à l'unanimité au Sénat le 16 décembre 2021. Onze mois de navette parlementaire auront été nécessaires pour inscrire les missions qui régissent les bibliothèques municipales et intercommunales dans le Code du patrimoine. Le texte a désormais force de loi après sa promulgation au Journal officiel en date du 22 décembre 2021. À la manœuvre, la sénatrice Sylvie Robert (Groupe socialiste, écologiste et républicain, Ile-et-Vilaine) qui, avec une soixantaine de ses collègues, a souhaité graver dans le marbre quelques principes essentiels : égalité et gratuité d'accès aux bibliothèques, pluralisme

des collections, absence de censure idéologique et de pressions commerciales, renforcement de la lecture publique...

« il y a des lois sur les archives publiques, les musées... Mais il n'y avait encore jamais eu de loi sur les bibliothèques »

Sylvie Robert

« Il y a des lois sur les archives publiques, les musées... Mais il n'y avait encore jamais eu de loi sur les bibliothèques », explique Sylvie Robert ; « or les 16 000 bibliothèques du pays représentent le premier équipement culturel de France. Il y en a partout, en milieu urbain ou rural. Mon objectif était de les sécuriser et d'inscrire dans le droit ce qui avait été fait pour énormément d'équipements culturels, mais jamais pour elles. C'est le premier grand texte régissant les modalités de fonctionnement et surtout les valeurs » de ces établissements fréquentés par près de 12 millions d'usagers.

la gratuité, oui mais...

La loi Robert vient consacrer une situation de fait : la gratuité. « On ne fera pas payer l'entrée car c'est un lieu de liberté. On peut y entrer et y rester le nombre d'heures qu'on veut. Que les collectivités fassent des abonnements, mettent en place des cartes d'adhérents, c'est leur libre administration. Mais il ne faut pas qu'on puisse vous interdire,

pour des raisons financières, d'entrer dans une bibliothèque », précise la sénatrice.

Si la gratuité est au cœur de la loi, l'accès aux collections pourra tout de même faire l'objet d'un abonnement payant comme c'est déjà le cas dans certains établissements. À Paris par exemple, la gratuité prévaut pour de très nombreux documents : les livres, la presse, les livres numériques, les disques vinyles... En revanche, les usagers doivent déboursier 30,50 euros pour emprunter des CD ou 61 euros pour les DVD + CD. Les collectivités seront donc toujours libres de faire payer les usagers pour accéder à certains supports. Sur ce point, les syndicats n'ont pas été entendus. Certains d'entre eux réclament en effet depuis des années la gratuité totale pour l'ensemble de l'offre documentaire des bibliothèques.

mettre les bibliothèques à l'abri de toute velléité de censure

Autre point focal de la loi Robert, le pluralisme des collections est désormais inscrit dans le droit. Un postulat qui réjouit les bibliothécaires : « Pour la première fois, le pluralisme et la diversité des collections ainsi que la responsabilité des professionnels dans la définition et la mise en œuvre d'une politique documentaire sont proclamés », souligne l'Association des bibliothécaires de France ; « sur les traces du manifeste de l'Unesco, cette loi met ainsi à l'abri les bibliothèques de toute velléité de censure ».

De fait, l'article L.310-4 de la nouvelle loi précise que « les collections des bibliothèques des collectivités

3 axes pour transformer et améliorer les bibliothèques

Comment améliorer les services de la bibliothèque ou la bibliothèque dans sa globalité ? Comment appliquer les transformations en cours, qu'elles soient technologiques, managériales ou autres ? Les voies d'amélioration et de transformation des bibliothèques sont nombreuses et peuvent influencer sur toutes les étapes du travail en bibliothèque, les différents secteurs qui la composent, et les rapports avec les utilisateurs.

Selon les époques ou les événements, les méthodes de travail changent, ainsi que les manières de travailler. Les bibliothèques ont par exemple pu et su s'adapter à la crise sanitaire de Covid-19, malgré les nombreuses contraintes, comme elles ont pris, en leur temps, le virage de l'informatique et maintenant celui de l'information numérique. Ce qui entraîne d'autres façons d'appréhender les besoins du public,

ceux-ci évoluant de manière constante, souvent plus rapidement que ce que peut proposer une bibliothèque en matière de services, par exemple.

Ainsi, revoir les plans et projets de développement de la bibliothèque et d'un service en particulier est quasiment obligatoire si l'on veut s'adapter aux changements et faire en sorte que collègues et collaborateurs suivent et acceptent ces changements. Il est parfois difficile, selon l'urgence des situations, de réfléchir ou de prendre le temps de les appliquer, ou d'avoir suffisamment de recul. Voici, présentés ici de manière synthétique, trois axes possibles pour transformer et améliorer la bibliothèque.

1. axe 1 : les ressources humaines et le management

Il n'est pas inutile de rappeler que les ressources humaines constituent la matière première de la bibliothèque, sa force de travail et sa valeur ajoutée. Généralement bien formé, le personnel des bibliothèques aime les tâches attribuées et s'engage auprès des utilisateurs. Nombreux sont celles et ceux parmi les professionnels à y trouver une grande satisfaction, avec la conscience d'exercer un métier utile à la société dans son ensemble. Il suffit d'une impulsion pour que les idées foisonnent, mais pour cela un terreau est nécessaire, un « *esprit de projet* » est à mettre en place et à développer.

« par « esprit de projet », on entend que le management du service est rendu possible également sur un mode horizontal et non plus vertical »

Par « *esprit de projet* », on entend que le management du service est rendu possible également sur un mode horizontal et non plus vertical : ainsi tout type de projet (du microprojet comme la réorganisation d'une section de livres à un projet plus important, tel le redimensionnement d'un espace de lecture) est à considérer, qu'il vienne d'un employé ou d'un cadre. Le professionnel qui propose un projet le prend en charge dans sa totalité, constitue une équipe de projet et « *rend des comptes* » sur son évolution en général sous forme de rapports d'étapes qui peuvent être courts.

entraîner une équipe vers un travail en commun

Selon les cas, cela peut demander une formation à la gestion de projet et c'est une manière d'entraîner une équipe vers un travail en commun. L'ensemble des projets réalisés sur une année permet de dresser un bilan de l'activité complémentaire des évaluations habituelles que sont la fréquentation, les acquisitions de documents, la baisse ou la

